

Rapport d'évaluation

Plan d'action
**PARC ANIMALIER
D'Auvergne**



Avril 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise PARC ANIMALIER D'Auvergne dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

PARC ANIMALIER D'Auvergne			
Date d'adhésion au programme	23/02/2023	Date d'engagement dans le programme	31/10/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2023-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	19/02/2026
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2026
Date de publication du rapport d'évaluation	04/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise	6
I.3 Cadre mis en place et description des actions	7
II. Evaluation	9
II.1 Synthèse de l'évaluation	9
II.1.1 Adéquation des informations fournies	9
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	9
II.1.3 Conclusion évaluative.....	9
III. Recommandations	10
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action.....	10
III.1.2 Complément au plan d'action	10
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	10
IV. Synthèse des retours du jury	11

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Région Auvergne-Rhône-Alpes, département Puy de Dôme, Route d'Anzat 63420 ARDES
Secteurs d'activité	<p>Le Parc Animalier d'Auvergne est une réserve zoologique abritant des espèces rares et menacées sur 45 ha et à 750m d'altitude. La visite d'environ 4 kms permet de découvrir et d'observer près de 350 animaux de 65 espèces différentes.</p> <p>-Contribuer à la protection et à la conservation de la biodiversité à l'échelle nationale et mondiale. -Sensibiliser les jeunes et les moins jeunes aux enjeux de la biodiversité. -Participer au développement de la connaissance sur les espèces présentes au Parc, et améliorer continuellement le bien-être animal. -Développer le Parc de manière durable.</p>
Chiffre d'affaires	3M€ de CA en 2024
Nombre d'employés	Entre 20 à 49 salariés
Site web de l'entreprise	https://www.parcanimalierdauvergne.fr

I.1 Engagements préexistants

Service animalier :

- Plantation de bambous pour le nourrissage des pandas (non présents au Parc mais à l'extérieur) et coupe de façon raisonnée pour avoir du bambou tous les ans et tout au long de l'année
- Utilisation de **pistolet à "gâchette"** pour les tuyaux d'eau pour éviter de la faire couler entre deux nettoyages de sol ou d'outils et donc de gaspiller moins d'eau
- Transformation de tous nos **produits d'entretien** en produit neutre pour l'environnement
- **Récupération de plus de 50 tonnes de fruits et légumes** vouées à être jetées. Pour la transformation et la valorisation en ration alimentaire pour les animaux
- Récupération **et valorisation du fumier** de nos animaux chez un agriculteur voisin.
- Achat du fourrage (foin, luzerne, paille) pour l'alimentation de nos animaux dans la région Auvergne et ainsi faire des économies de transports
- Récupération d'objet auprès de professionnels pour les enrichissements : sapin de Noël, boules et quilles de bowling, cordes d'escalade, tuyaux de pompier, ...

Service pédagogique :

- Toutes nos activités pédagogiques contiennent un message de préservation de la biodiversité. Lorsque nous parlons des espèces menacées nous abordons les menaces qui pèsent sur les animaux et leur environnement et nous participons à la sensibilisation des visiteurs au

quotidien. (Nouvelles activités "soigneur d'un jour" réalisée en 2023. (Les visiteurs peuvent visiter la clinique vétérinaire, créer des enrichissements, apprendre de nouvelles choses sur la biodiversité auprès des pédagogues du Parc, etc).

- Toutes les activités se font à pied, l'utilisation de la voiturette se fait uniquement lorsque nous avons des choses lourdes ou encombrants à transporter ou que nous devons être rapides. Nous disposons désormais d'un vélo électrique pour le personnel pédagogique.
- Pour les activités pédagogiques notamment Noël et Pâques, nous achetons du chocolat sans huile de palme ou avec de l'huile de palme certifiée RSPO et avec cacao certifié écoresponsable.
- Envoi des dossiers par mail pour les stages vacances et stockage sur Dropbox sans impression

Service administratif et RH :

=> Intégration d'une stagiaire chargée de projet RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

- Achat de fournitures bureautiques en commandes groupées : cartouches recyclées, ampoules à économie d'énergie, piles rechargeables, papier éco, imprimante noir et blanc recto/verso,
- Privilégier les supports numériques et éviter d'imprimer trop de documents au bureau.
- Recyclage des imprimés en feuilles de brouillon
- Tri des déchets dans chaque bureau avec une poubelle pour les ordures ménagères, une poubelle pour le carton et le papier et une poubelle pour le verre
- Transmissions d'informations vers les employés pour les éco-gestes du quotidien (note interne, rappel en réunion)
- Mise en place du covoiturage entre les employés
- Ne pas arrêter les clim en plein hiver le soir
- Achats reconditionnés pour les téléphones portables et le matériel informatique
- Utilisation du moteur de recherche Lilo et Ecosia
- Eteindre les ordinateurs, écran et imprimante
- Faire des économies d'énergies notamment d'électricité en éteignant les ordinateurs, les écrans et les imprimantes ainsi que les lumières inutiles en journée et veiller à ce que tout soit bien éteint à la fin de la journée

Service boutique :

- Tri des déchets boutique
- Trouver des fournisseurs Français
- Supprimer au maximum le plastique et privilégier les matières bois, recyclés ou recyclables
- Utilisation de TPE Android (moins de papier)
- Proposer des articles qui ont du sens (gourdes, articles ludique et éducatif, fleurs ou plantes à planter, articles utiles : casques, pull, tee-shirt, chapeau, stylo, ...)
- Mise en place de l'arrondi sur nos TPE en don pour notre fonds de dotation Play For Nature.
- Ne pas sortir les tickets de caisse automatiquement.
- Eteindre les tablettes et les lumières à la fin de la journée
- Utiliser des produits ménagers écologiques
- Diminuer le nombre de livraisons et de fournisseurs au maximum
- Participer à des soutiens éco en achetant chez certains fournisseurs

Service restauration :

- Dans nos différents points de restauration, nous vous proposons une grande majorité de produits locaux, produits à proximité du Parc.
- Nous ne choisissons que des produits sans huile de palme ou avec huile de palme durable certifiée RSPO

- Nous avons installé une trentaine de poubelles (tri et déchets non recyclables) dans tout le Parc afin de ne plus trouver de déchets au sol.

Service communication :

- Lors de la création de notre nouveau site internet début 2023, nous l'avons éco-conçu afin qu'il ait le moins de poids possible sur les serveurs internet. Nous pouvons suivre cela grâce aux outils Google Analytics et à la vitesse de chargement des pages.
- Nous imprimons nos flyers sur du papier PEFC.
- Pour la distribution de nos brochures promotionnelles, nous travaillons avec les membres du GIE Objectif Auvergne comprenant 6 autres sites touristiques du Puy-de-Dôme. Nous nous échangeons les documents pour chaque site se consacre à une zone géographique donnée. Cela nous évite d'aller sur chaque site 7 fois.

Service technique :

- Pour chaque arbre coupé dans le cadre de nos investissements, nous en replantons deux dans le Parc.
- Nous plantons régulièrement des haies et des arbustes.
- Nous stockons tous nos déchets verts dans un compost qui sert d'engrais pour nos plantations.
- Nous menons une étude sur l'aspect sanitaire de nos forêts en vue de mettre en place un plan simple de gestion forestière avec l'CNPF, le Centre National de la Propriété Forestière pour la création d'un planning des étapes et des travaux à mener afin de gérer notre forêt durablement.
- Nous créons un système d'irrigation avec des eaux usées : ce sont les eaux de l'assainissement que nous réutilisons pour arroser naturellement.
- Captation des eaux pluviales pour certains de nos bassins : sources, eaux des toits et eaux des fossés nous servent à remplir les bassins des ours et hippopotames ainsi que les îles des gibbons et les îles du bas du Parc.

Service vétérinaire :

- Nous n'administrons pas de vermifuge préventif (sans coproscopie au préalable pour confirmer la présence de parasite) ce qui évite la contamination du milieu par les molécules présentes dans les vermifuges.
- Nous réutilisons au maximum nos seringues lorsqu'elles servent pour injecter le même produit durant une intervention (économie de plastique).
- La plupart de nos machines (échographe, tables de chirurgie) sont des machines achetées d'occasion pour éviter la surconsommation et donner une deuxième vie à des machines qui auraient potentiellement été jetées.
- Les cartons de matériels médical (carton de seringue) sont parfois utilisés par les soigneurs pour faire des enrichissements au lieu de les jeter directement.
- Nos flacons d'injectables vides sont systématiquement jetés dans un conteneur prévu à cet effet pour éviter les fuites de produits dans les poubelles ménagères (et éviter au maximum que cela se retrouve dans la nature).

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

- Risques opérationnels liés aux variations d'approvisionnement.
- Diminution de l'empreinte carbone liée au digital.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action

Pour le plan 1 : La protection de la biodiversité :

Contribution à la vie associative :

1. Zone géographique d'action : Les actions de protection de la biodiversité sont menées à échelle locale jusqu'à échelle internationale.

2. Entités morales concernées : Associations et organisations telles ABCConservation qui se consacre à la protection des binturongs grâce à diverses activités, notamment le suivi scientifique, l'éducation et la réhabilitation. Big Life, quant à elle, est une association qui se concentre sur la protection des lions d'Afrique en luttant contre le braconnage. Au total, 11 associations sont concernées.

3. Contributions volontaires : le personnel du Parc, contribuent volontairement à la protection de la biodiversité, par exemple à travers le suivi scientifique des populations, l'éducation des populations et la réhabilitation des centres de soins.

4. Implication du personnel du Parc : Le personnel du Parc s'engage activement dans chacune des associations, ce qui suggère leur participation directe à ces initiatives de conservation.

5. Déplacements proposés : Des déplacements sont proposés aux membres du personnel du Parc pour découvrir les différentes associations au plus près. Cela leur permet de contribuer de manière directe à la sauvegarde des animaux concernés.

Pour le plan 2 : Provenance de produits en circuit courts :

Les produits achetés par le Parc sont très localisés, ce qui permet de contribuer à l'essor des producteurs Auvergnats ainsi que d'éviter l'importation de produits alimentaires. Il est alors possible de diminuer les émissions carbone liées aux échanges commerciaux, éviter de consommer beaucoup d'eau lors de l'importation de certains produits. Ainsi que d'éviter le non-respect des normes françaises, la déforestation et l'impact sur les populations locales.

Autres actions menées au Parc sans lien direct avec l'activité de l'entreprise :

Pour le plan 3 : Protection des espèces locales :

1. Protection des espèces locales et menacées : Engagement du Parc Animalier d'Auvergne en faveur de la protection des espèces locales en plus des espèces menacées. Cela montre une approche globale de conservation de la biodiversité.

2. Deuxième plus grand sanctuaire pour les grands murins : Cette étape spécifique met en évidence la création du deuxième plus grand sanctuaire pour les chauves-souris grands murins d'Auvergne.

3. Placette de nourrissage pour les milans : Mise en place d'une placette de nourrissage spécialement dédiée aux milans, montrant ainsi une initiative de soutien à cette espèce.

Plan 4 : rédaction de livret sur la faune locale par les pédagogues du Parc pour 2024. (Sur les différents animaux d'Auvergne, notamment ceux que l'on peut retrouver dans le Parc).

Ces actions visent à contribuer à la conservation de la biodiversité au sein du Parc Animalier d'Auvergne. Pour autant, aucun lien direct existe avec les professions du Parc, puisqu'il s'agit ici d'espèces qui ne dépendent pas du Parc Animalier, des soigneurs, des vétérinaires ,etc. Il s'agit ici d'une forme de bénévolat.

Durée prévue pour la mise en œuvre 3 ans

Nombre d'actions cœur de métier 3

Nombre d'actions complémentaires 2

Actions cœur de métier

- 1. Promouvoir et vendre des produits locaux au sein du Parc Animalier d'Auvergne.
- 2. Actions pour les espèces locales et menacées
- 3. Rédaction d'un livret pédagogique sur la faune locale.

Observations

Le Parc a identifié trois actions cœur de métier qui présentent des niveaux d'impact différents sur la biodiversité. Seule l'action visant à protéger les espèces locales et menacées agit directement sur la conservation et la préservation de la biodiversité, tandis que la promotion des produits locaux et la rédaction d'un livret pédagogique ont un effet indirect, en soutenant l'agriculture locale ou en sensibilisant le public.

Actions complémentaires

- 1. Renseignement sur les espèces du Parc grâce à l'éthologie
- 2. Contribution à la vie associative en constante augmentation.

Observations

Ces deux actions complètent le plan en apportant des bénéfices indirects, par la connaissance scientifique et le soutien aux acteurs de la conservation. Elles sont intéressantes, mais leur impact direct sur la biodiversité reste limité.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le plan d'action présente beaucoup d'informations, mais leur qualité et leur précision sont inégales. Les parties prenantes sont identifiées, mais leur rôle et leur implication dans la construction et la mise en œuvre du plan ne sont pas décrits, ce qui empêche de juger de leur contribution réelle. La description des enjeux de biodiversité et du périmètre du plan est confuse et partiellement déconnectée des actions, et les informations sur les moyens humains, matériels et financiers sont absentes, limitant la compréhension globale de la faisabilité et de la structuration du plan. Les objectifs et indicateurs sont mentionnés, mais certains sont incomplets ou mal adaptés, et aucune information n'est donnée sur le suivi régulier ou les ajustements possibles. En résumé, les informations fournies sont incomplètes, parfois imprécises et souvent confuses, ce qui limite la lisibilité, la cohérence et la capacité à évaluer correctement l'efficacité du plan d'action.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
À renforcer	Suffisant	Suffisant	À renforcer	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
À renforcer	À renforcer	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action du parc montre une volonté de structurer des initiatives en faveur de la biodiversité, mais sa présentation et sa mise en œuvre sont insuffisamment détaillées. Les informations fournies sont partielles et manquent de précision concernant les objectifs, les indicateurs, le suivi, les moyens mobilisés et l'implication des parties prenantes.

Dans l'ensemble, le plan apparaît modeste et partiellement structuré, et sa capacité à démontrer un impact réel sur la biodiversité est limitée tant que les informations clés ne sont pas clarifiées et documentées de manière plus rigoureuse.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Pour consolider son plan d'action, l'entreprise pourrait apporter les précisions suivantes :

- Synthétiser de façon claire les enjeux de biodiversité du Parc à partir de ses dépendances et impacts
- Préciser clairement le périmètre du plan d'action
- Préciser la gouvernance du plan d'action : Qui pilote le plan ? Quelles sont les instances de suivi ? Quelle est la fréquence des points de suivi ?
- Préciser les indicateurs et les objectifs pour l'action de préservation des espèces
- Préciser comment les différentes parties prenantes ont été associées à l'identification des actions et la structuration du plan EEN
- Préciser les moyens financiers et humains alloués à chaque action
- Décrire les différentes phases de mise en œuvre des actions

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait proposer des actions en lien direct avec les enjeux de biodiversité du Parc :

- mettre en place des zones réservées du Parc, inaccessibles aux visiteurs, pour la quiétude des animaux et la préservation de la faune
- mettre en place une gestion écologique des espaces verts (zéro pesticide, fauche tardive, zones laissées en libre évolution)
- adapter les animations (horaires, durée, fréquence) pour limiter les dérangements des animaux en période de reproduction
- privilégier des matériaux durables et peu impactants pour les aménagements (bois certifié, matériaux recyclés)

Elle pourrait également proposer en complément des actions en lien avec le mode opératoire et les impacts du Parc

- s'approvisionner en énergie renouvelable et installer des panneaux solaires
- mettre en place une politique d'achats responsables, au-delà de ce qui est vendu dans le Parc
- inciter les visiteurs à utiliser des transports en communs

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

L'entreprise est encouragée à renforcer les éléments suivants concernant la mise en œuvre de son plan d'action :

- Préciser davantage la manière dont la direction s'implique de façon opérationnelle sur les actions
- Indiquer comment les parties prenantes interviennent sur les actions spécifiques EEN
- Indiquer comment les fournisseurs et visiteurs sont associés à la mise en œuvre du plan d'action
- Se raccrocher au plan d'action tel qu'il a été décrit au départ pour donner les indicateurs de suivi, notamment sur l'action concernant la protection des espèces
- Pour la suite du plan d'action, se recentrer sur des actions ayant un impact réel sur la biodiversité (cf les propositions de compléments)

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a regretté de façon générale le manque de précision et de structuration du dossier tant concernant le plan d'action que son suivi. Le potentiel d'action que peut avoir un parc animalier en termes de préservation de la biodiversité ne semble pas avoir été traduit à travers ce plan d'action. Dans la perspective d'un renouvellement de son plan d'action, le jury encourage l'entreprise à renforcer son niveau d'ambition en mettant en place des actions plus significatives au regard de ses possibilités d'action.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Il semblerait pertinent d'ajouter des actions en lien avec le cœur de métier de l'entreprise en particulier concernant la gestion du foncier, les fournisseurs, l'usage de matériaux durables, l'accessibilité pour les visiteurs...
- Le suivi du plan d'action gagnerait à être renforcé en particulier s'agissant de l'implication de la direction dans le pilotage des actions et les indicateurs de suivi